



DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129
INSEE N° 775.115.314.00012

Destinataires de ce courrier :

Habitants de Denonville et ses Hameaux
SISDMMM
SIVOS
La Région Eure et Loir
La Poste
Groupement de Gendarmerie d'Auneau
Chartres Métropole
Communes limitrophes

LETRE D'INFORMATION TRAVAUX AUX RIVERAINS DE LA RD19 COMMUNE DE DENONVILLE,

Madame, Monsieur,

Pour votre confort et votre sécurité, nous vous informons que le Département d'Eure-et-Loir va procéder à des travaux de voirie sur la RD19, sur la commune de Denonville, Ces travaux commenceront le 15 novembre 2021 et dureront environ 4 mois.

Ils consistent à la réfection partielle des trottoirs et de la totalité de la route.

Ce chantier sera réalisé par phase :

- Phase 1 : rue de Brisay
- Phase 2 : rue du Marchais place de la mairie
- Phase 3 : rue de la Tour Marlborough (place du château)
- Phase 4 : rue de la Tour Marlborough : de la place du château vers Auneau

Durant cette période, en accord avec la commune des restrictions de circulation sont mises en œuvre de jour comme de nuit.

- ❖ Le cheminement piéton sera maintenu,
- ❖ Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux, la commune autorisera le stationnement Avenue Emile Sureau, l'utilisation des parkings est recommandée.
- ❖ Des déviations seront mises en place :
 - Phase 1 : La rue de Brisay sera barrée, interdite à la circulation et au stationnement ainsi que la sortie rue du Verger donnant sur la rue de Brisay. La déviation sera mise en place par la rue du Marchais, en double sens avec feux en alternat et interdite au stationnement. Le car scolaire fera sa manœuvre, en accord avec le SIVOS, impasse du Clocher (aucun véhicule ne devra stationner dans l'impasse durant les travaux)
 - Phase 2 : La rue du Marchais sera ensuite fermée à la circulation et interdite au stationnement, la rue de Brisay sera réouverte à la circulation en double sens et interdite au stationnement.
 - Phase 3 et 4 : Des déviations seront mises en place,
- ❖ Le ramassage des ordures ménagères se fera aux jours habituels, un regroupement (point de ramassage) sera organisé en accord avec les services appropriés aux endroits qui vous seront communiqués. Nous vous demandons à cet effet de ne sortir vos poubelles que la veille au soir et de les rentrer le soir après le ramassage.

Quelques conseils pour vos déplacements et votre sécurité :

- Suivant l'emplacement des travaux :
 - Assurez-vous que votre véhicule ne sera pas bloqué dans votre cour ou votre garage.
 - Les équipes d'EIFFAG seront présentes dès 8H00.

- Soyez vigilants pour vos déplacements à pied à proximité des engins et des travaux de terrassements (informez vos enfants)
 - Respecter les interdictions de stationnement.
 - Utiliser les parkings à proximité
 - Limiter votre vitesse.
- En dehors des heures de travail, les zones à risques seront clôturées.

Des nouvelles informations vous seront communiquées à l'avancement des travaux.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions et nous nous excusons par avance de la gêne occasionnée par ces travaux.

Sachez que les équipes du Conseil départemental de l'Eure-et-Loir et de l'entreprise EIFFAGE mettront tout en œuvre pour réduire les nuisances occasionnées par ces travaux.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Fait à Denonville, le 04 novembre 2021
Madame Evelyne LAGOUTTE, Maire,

